



L'an Mil huit cents treize le vingt Sept juillet
par moy J. B. Bourguignon huissier Reu au
tribunal d'appel de la Cour de Cassation et par suite habitant
de la commune de Lamoignon
de la commune de Lamoignon ay par moy propre
habitant du vill. De la Lamoignon commune de Lamoignon
il fait election de domicile en sa maison et pour
le temps de droit chez des. Lebreton de lui de
Lamoignon commune de Lamoignon ay intimé et signifié
le jugement ci attaché a Joseph versapuech au
propre habitant du. Lamoignon affaire Lignore
et luy ay fait sommation de seoir en toute
son contenu sous des penes de droit avec Doyen
Baillie Logie du said. jugement et du present au
versapuech dans son domicile en parlant a sa femme
cont du present cinq francs cinquante cent.

Bourguignon

L'an Mil huit cents treize le vingt Sept juillet 1813 -
par moy J. B. Bourguignon huissier Reu au
tribunal d'appel de la Cour de Cassation et par suite habitant
de la commune de Lamoignon

from Pietro Aymer
C.

Verfaymak
N. 3.

19. 7. 1813. Saint Louis
Verfaymak, pour le compte de
notre Compagnie.